

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2018

Compte-rendu affiché le : 9 avril 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 avril 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

N° 18-03-07

OBJET :
Subventions aux
associations – Année 2018

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Julien GOUTAGNY à Olivier PERRET – René THELISSON à Pierre RODAMEL – Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018

Tous les présidents et membres de bureau d'association ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à leur association.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2018 intervenu ce jour,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations "Loi 1901",

Après étude des différentes demandes par la commission finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Pierre RODAMEL, conseiller délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2018 les subventions telles que figurant ci-dessous :

▪ NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ADPC – PROTECTION CIVILE	800.00 €
AIMER LA VIE	200,00 €
ALEGRIA DO IMIGRANTE	1 000,00 €
AMICALE GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE	360,00 €
AMIS DU VIEUX SAINT-GALMIER	1 500,00 €
AMITIE FRANCO PORTUGAISE	500,00 €
APA BALDO (Association de Protection Animale)	900,00 €
ASS. CULTURELLE DES MONTS DU MATIN	2 000,00 €
ASS.ECOLE LE PETIT PRINCE	6 700,00 €
AUTO RETRO SPORTIVES D'HIER ET AUJOURD'HUI	800,00 €
BIBLIOTHEQUE AU JARDIN DES LIVRES	33 000,00 €
CENTRE DE LOISIRS-ASS.DES FAMILLES	28 500,00 €
CHORALE MELODIE DES SOURCES	3 000,00 €
CINEMA	15 000,00 € + 1 000,00 € Except.
COMITE DES FETES	12 500,00 €
COMITE SOCIAL DU PERSONNEL COMMUNAL	12 500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE-ECOLE LA COLOMBE	6 100,00 €
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	110 000,00 €

042-214202228-20180405-18-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018

GENERATION PART-AGES - ANIMATION HOPITAL LOCAL	3 900,00 €
F.N.A.C.A	500,00 €
FNATH	500,00 €
GRAINES	250,00 €
GROUPEMENT DES QUATRE CANTONS – SAINT GALMIER	800,00 €
JEUNESSE EN PLEIN AIR	150,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
LE PAVILLON DES CREATEURS	150,00 €
LES AMIS DE LA ROSERAIE	500,00 €
LIRE ET FAIRE LIRE	150,00 €
MUSIC LOISIRS	900,00 €
NOT EN BULLES	9 700,00 €
OGEC SAINTE STEPHANIE	7 068,00 €
ORGANISATION TELETHON – FORCE T	850.00 €
OKAKENE	400,00 €
PEP 42	50,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	150,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS	9 800,00 €
SOCIETE HIPPIQUE – Travaux piste	19 700,00 €
SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE ST GALMIER	800.00 €
THEATRE LA SARBACANE	5 000,00 € + 600 € Except.
UNION DES COMMERCANTS DE ST-GALMIER	1 500,00 €
VIELLES SOUPAPES BALDOMERIENNES	1 000,00 €
VIE LIBRE	200,00 €
973 SECTION ST ETIENNE/PELUSSIN DE LA SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	100,00 €
A.B.S.	321,00 €
AIKIDO-HIFUMI	361,00 €
ASOS	819,00 €
U.S.G.C.	4 364,00 € + 3 000,00 € Dotation Sport

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018

LES AILES FOREZIENNES	641,00 €
AERO-MODELISME	321,00 €
ASS. DES MALHAS	321,00 €
BILLARD CLUB	400,00 €
BOULE DU BORD DE COISE	684,00 €
BOXE THAI BALDOMERIENNE	2 037,00 €
CAVALIERS BALDOMERIENS	2 000,00 €
CFDPSG – Défense Personnelle	441,00 €
CYCLOS RANDONNEURS	809,00 €
ETOILE SPORTIVE BASKET CLUB	3 797,00 € + 5 000,00 € Dotation Sport
FC BALDO	998,00 €
FURIOUS CARPE 42	321,00 €
GAULE BALDOMERIENNE	321,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	561,00 €
JUDO CLUB	1 654,00 € € + 1 100,00 € Dotation sport
KARATE CLUB - CAMSG	1 360,00 €
LES PAS PETILLANTS	321,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION BADMINTON	1 460,00 € + 1 100,00 € Dotation Sport
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION TAI CHI CHUAN	441,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION YOGA	361,00 €
MARCHE ET NATURE	321,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	63 000,00 €
PARACHUTISTES DE ST-GALMIER	801,00 €
PETANQUE DU PARC	1 119,00 €
SOCIETE GYMNIQUE BALDOMERIENNE	1 534,00 € + 1 100 € Except.
TENNIS CLUB	4 754,00 € + 6 000,00 € Dotation Sport
TENNIS DE TABLE LA PETITE BALLE	961,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018

TIR AU VOL	321,00 €
U.N.S.S. COLLEGE JULES ROMAINS	321,00 €
U.N.S.S. ASSO. SPORTIVE SCOLAIRE STE STEPHANIE	321,00 €
U.S.E.P. ECOLE LA COLOMBE	321,00 €
VOLLEY BALL	1 620,00 € + 1 500,00 € Dotation Sport
WOODSPOT	321,00 €
TOTAL	420 857,00 €

- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2018,
- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom de l'association,
- **INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 avril 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018
Affichage : 09/04/2018